

8.00 crédits

30.0 h

Q1

Cette unité d'enseignement bisannuelle est dispensée en 2022-2023

Enseignants	Culot Henri ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	<p>Le cours assure d'abord l'enseignement du droit des sociétés belge. La majeure partie du cours est consacrée au droit de la société anonyme. Celle-ci est examinée de façon détaillée quant à sa constitution, à ses titres, à son administration, à son assemblée générale et à son capital. Les spécificités de société à responsabilité limitée et de la société coopérative sont exposées. Au titre d'une introduction au droit financier, le cours aborde également les spécificités des sociétés cotées.</p> <p>La partie du cours consacrée au droit comptable introduit l'étudiant à la technique de la comptabilité en partie double et aux notions comptables fondamentales : bilan, compte de résultats, actif, passif, produits, charges, débit, crédit. Elle aborde le droit comptable en général : organisation de la comptabilité, principes des règles d'évaluation, etc. Enfin, elle s'intéresse aux comptes annuels et aux comptes consolidés.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>1 Le cours a pour objectif de permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances quant à l'organisation et au fonctionnement des sociétés. Le cours met en lumière l'importance des principes régissant cette matière pour la protection des tiers et des associés. Plus précisément, les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • comprendre et maîtriser les notions et les concepts; • avoir une connaissance rigoureuse et approfondie des dispositions légales et des principes généraux enseignés; • être capable d'analyser les applications jurisprudentielles de ces règles et principes et de les appliquer correctement à des cas concrets; 1 • initier les étudiants à la compréhension et à l'analyse des informations financières publiées par les sociétés ; • comprendre et remettre en question les justifications éthiques, sociologiques et économiques des dispositions légales et des recommandations de soft law; • établir des liens entre les champs économique et juridique. <p>2 La partie consacrée au droit comptable permet d'introduire au droit comptable, discipline authentiquement juridique, allant actuellement bien au-delà du corps de règles techniques organisant l'outil comptable. Les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Initier à la compréhension des mécanismes de la comptabilité en partie double, de manière à fournir la maîtrise des concepts à connotation comptable utilisés en droit des sociétés et en droit fiscal. • Sensibiliser à une lecture intelligente des comptes annuels des entreprises.
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Examen oral et/ou écrit
Méthodes d'enseignement	Enseignement magistral pouvant, le cas échéant, être complété selon les besoins de l'enseignement par d'autres méthodes pédagogiques. Il est attendu que les étudiants complètent leur apprentissage par des lectures et un travail personnel.
Contenu	<p>Partie 1 : droit des sociétés</p> <p>Cette partie du cours présente les grandes lignes du droit belge des sociétés. Après avoir décrit les concepts généraux de cette branche du droit (définition de la société et ses éléments constitutifs, notion et conséquences de la personnalité morale), sont exposées les règles applicables à différents types de sociétés, avec une attention particulière pour la société anonyme et la société à responsabilité limitée.</p> <p>Partie 2 : droit comptable</p> <p>Cette partie du cours constitue une introduction au droit comptable, qui met également en lumière les liens entre le droit comptable et le droit des sociétés. Elle aborde notamment</p>

	<ul style="list-style-type: none">- les sources du droit comptable et les institutions qui y sont liées, ainsi que les responsabilités et sanctions qui y sont attachées;- le droit comptable en général : organisation de la comptabilité, principes des règles d'évaluation, comptes annuels;- la comptabilité des professions juridiques (avocat, notaire).
Faculté ou entité en charge:	BUDR

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en droit (horaire décalé)	DRHD2M	8		